

Travaux entretien sur charpente bois

Par untxin, le 30/08/2013 à 11:52

bonjour,

comme tous les dix ans nous devons faire traiter nos charpentes en bois ces travaux font ils parties des travaux d'entretien ou des travaux exeptionels et peut on refuser de payer des honoraires sur travaux car c'est toujours la même entreprise et le syndic ne fait rien en plus si ce n'est l appel de fond.

merci pour vos réponses